Compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2014

Sont présents :, Monsieur Gérard LEGUAY ; Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Madame Antoinette Graff, Monsieur Christian Albert, Madame Nathalie Weill, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Michaud, Madame Claudine Lenet, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie Luce Bon, Monsieur Jean Marc Bourgetel, Madame Olga Pecaud, Monsieur Jean Michel Bon, Monsieur Christophe Leloup ; Madame Sandrine Renault, Monsieur Christophe Louet, Madame Nathalie Vieillard.

Absent Excusé : Monsieur Dominique Duchamp (procuration à Monsieur Philippe Brunot)

Madame Annick Niporte est élue secrétaire de séance

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 aout 2014.

1/Présentation des rapports Eau et Assainissement

Le conseil adopte à l'unanimité les rapports qui ont été présentés par Mr Labalme, directeur de l'agence cote d'or, Lyonnaise des eaux.
Eau potable : il y a 35 km de réseau, son rendement est de 79.7%, en 2013 il y a eu 12 réparations de fuites, avec une perte de 3.61m3 /km/jour. 1100 abonnés pour 177 645 m3.
Assainissement : il y a encore des eaux claires parasites qui entrent dans le réseau d'assainissement, des travaux sur le réseau sont nécessaire pour résoudre ce problème.
990 abonnés, 134 289 m3 facturés.

2/SICECO :

a/Modification des statuts en vue d'accueillir la future communauté urbaine du Grand Dijon.
Le conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts.
b/Travaux
Le conseil approuve à l'unanimité les travaux suivants :

- rénovation éclairage publique – 75 points lumineux, pour un montant total de 39 896.34 €, financé à hauteur de 24 764.99 € par le Siceco. Le montant restant à la charge de la commune est de 15 131 .35 €
- mise en place d'un système de coupure de l'éclairage public des bâtiments communaux, pour un montant total de 2 686.52 €. financé à hauteur de 1611.91 € par le Siceco. Le montant restant à la charge de la commune est de 1 074,61 €.

3/Réhabilitation des vestiaires : actualisation du plan de financement

Ce projet ayant été modifié, le conseil décide à l'unanimité, d'actualiser la délibération prise initialement. Le montant des travaux est de 30 449 € HT.

4/Nouveaux vestiaires terrain synthétique, cofinancements

Le maire affirme qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général pour le bon fonctionnement et le développement du sport en général et du football en particulier sur Selongey. Il rappelle que ce terrain est utilisé par le SCS, les écoles, le collège, divers associations et organismes de la communauté de communes, voire de l'éducation nationale. Il rappelle également que ce projet avait déjà été mis à l'étude en 2009 sous forme de bâtiments préfabriqués lors de la montée des 3 équipes de football en division supérieure, puis abandonné suite à l'obtention d'une dérogation exceptionnelle des instances du football que nous n'aurons plus.
Ses arguments :

1/Mettre en sécurité les enfants (et adultes) qui traversent la rue au coin du foyer pour rejoindre le terrain synthétique. Nous avions un temps envisagé de fermer la rue devant le foyer ce qui, après réflexion, posait quelques problèmes de circulation et nous aurions eu obligation de l'ouvrir régulièrement avec un système de barrières amovibles.
2/Apporter un meilleur confort en cas de mauvaises conditions météo aux jeunes pratiquants en rapprochant les vestiaires
3/Se mettre en conformité avec les instances fédérales du football afin de pouvoir utiliser le terrain synthétique en compétition au maximum à tous les niveaux, district, ligue et fédération ce qui permettrait, en cas de conditions atmosphériques défavorables de préserver le terrain honneur engazonné. En effet l'éloignement entre les installations avec traversée de rue ne permettant pas d'assurer la sécurité des arbitres, joueurs et dirigeants. Ce bloc vestiaire sera agréé pour accueillir tous les publics tant valides qu'à mobilité réduite (Activités adaptées du centre d'hébergement)
4/Réutiliser les vestiaires actuels qui ne nécessitent pas de travaux d'accessibilité à d'autres usages

Le montant estimé des travaux est 199 275€ HT. La délibération porte sur la sollicitation des co-financeurs qui sont les suivants FAFA à hauteur de 25 000 €, Conseil Régional à hauteur de 30 % du montant des travaux et Conseil Général à hauteur de 45 000 €, soit un montant total de 129 782 € (65% de financement).
L'étude se déroulera jusqu'au retour d'appel d'offres des entreprises et la décision finale sera prise en fonction du coût réel et des financements attendus.

Le conseil approuve à la majorité le projet, l'opposition vote contre, P. Michaud s'abstient. L'opposition de son côté pense, qu'au vu de la situation actuelle de la France, il n'est pas pertinent d'utiliser des fonds publics pour construire un tel équipement sur la commune et que l'homologation du terrain synthétique n'est pas une nécessité.

5/Réhabilitation du foyer 1ière tranche : cofinancements

L'opération porte sur une première tranche comprenant : l'acquisition des gradins mobiles/tribunes télescopiques (déjà réalisé, pour un montant de 94 062.41 € HT) et l'isolation extérieure et menuiseries (Tranche 1 des travaux pour un montant estimé de 400 000 € HT).
Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat Ambition Côte d'Or pour une subvention de 94 500 € et du Contrat de Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne avec le Conseil régional de Bourgogne, pour une subvention de 130 000 €.
Le conseil approuve à l'unanimité ce projet.

6/Tarif pour le bus

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un tarif pour la mise à disposition du bus avec chauffeur ou sans chauffeur si indisponibilité de celui-ci, au SIVOS des 4 villages, à raison d'un aller retour, de Chazeuil au centre de loisirs, le mercredi pendant la période scolaire, au tarif de 35 € par mercredi.

7/Maîtrise d'œuvre centre d'hébergement – avenant

Un co-traitant de l'agence Brandon, maître d'œuvre pour la construction du centre d'hébergement, a changé de dénomination. La société NORMA Troyes, bureau d'étude électricité, est dissoute sans liquidation. La société 3C ingénierie reprend la gestion de la totalité des affaires en cours. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

8/GRDF –convention

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé relève des compteurs communiquants GAZPAR. Ce nouveau compteur permettra aux consommateurs de voir une augmentation de la fréquence des relevés et une mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

9/Révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (plans joints)

Le conseil municipal décide par 18 voix pour et une abstention (P. Michaud) de lancer une procédure de révision simplifiée du Plan local d'urbanisme, cette révision comporte 4 points :

- Création d'une zone UBa où il n'y a pas de réglementation concernant la pente de toiture.
  (PC pour 10 logements ORVITIS)
- Transformation de la zone 1AUs en 1AU suite à la dépollution du site.
- Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé n° 6 à 5 m (au lieu de 8 m)
- Transformation d'une partie de la zone Ube en zone 1AU, avec orientation d'aménagement.

10/Informations diverses et questions des conseillers

Le maire informe le conseil des travaux de voirie en cours, ainsi que les résultats de l'appel d'offre pour la réhabilitation de la maison Réquichot, dont certains lots ont été déclarés infructueux.

C. Leloup intervient sur plusieurs points :
Il donne un compte-rendu de la commission du centre d'hébergement en constatant le manque de communication faite par la direction pour valoriser l'établissement auprès des clubs sportifs, des associations de loisirs et des établissements scolaires.
Il souhaite que l'augmentation de la fiscalité de la communauté de communes votée pour 2015 engendre une baisse de celle de la commune.
Il demande des informations concernant le nouvel intervenant musique de l'école élémentaire alors que l'école de musique doit recruter un dumiste agréé.

En réponse à ces remarques le maire précise que,

- l'augmentation des taux de fiscalité de la communauté de communes n'est pas liée à un transfert de nouvelles compétences mais constitue une ressource supplémentaire nécessaire à la gestion de ses compétences actuelles

Que l'école élémentaire a été privée d'intervenant musique pendant la dernière année scolaire en attente du recrutement du dumiste de l'école de musique. Nous avons donc décidé de recruter un intervenant musique dans le cadre d'un contrat de prestations qui pourra se terminer à la mise en place du dumiste.

La séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance

Annick Niporte

Le Maire

MAIRIE de SELONGEY 21260 (Côte d'Or)

Gérard Leguay